



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4297

Approbation des tarifs de location de l'Atelier Sonore et de frais de gestion de billetterie de l'Auditorium Maurice Ravel

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4297 - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DE
L'ATELIER SONORE ET DE FRAIS DE GESTION DE
BILLETTERIE DE L'AUDITORIUM MAURICE RAVEL
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 1975, la Ville de Lyon a doté l'Orchestre National de Lyon d'une salle de concert, l'Auditorium Maurice Ravel.

Par délibération n°2013/5421 du 13 mai 2013, ainsi que par délibération n°2015/23543 en décembre 2015, vous avez approuvé les tarifs de location de l'Auditorium Maurice Ravel, réservé en priorité aux professionnels du spectacle.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les tarifs de mise à disposition de la nouvelle salle créée au sein de l'Auditorium : l'Atelier Sonore. Cette salle est en priorité dédiée aux activités de sensibilisation à la musique et à la pratique musicale à destination du public âgé de 3 mois au public adulte. Elle sera aussi un espace de répétition pour les musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

Ce nouvel espace pourra également être sollicité par des utilisateurs privés selon les tarifs suivants :

- Atelier Sonore : mise à disposition de cet espace situé au Rez-de-chaussée de l'Auditorium avec un accès par le Hall d'accueil d'une jauge maximum de 99 personnes
Durée de location : une journée de 9h à 17h soit 8 heures
Tarif HT : 982 € TVA à 20% soit un montant TTC : 1 178.40 €TTC
Heure de location supplémentaire : 150 €HT- TVA à 20% soit un montant TTC : 180 €

Ainsi que les tarifs des prestations annexes liées à la location :

- Tarif HT de nettoyage de l'Atelier Sonore – par location : 294 euros- TVA à 20% soit un montant TTC : 352.80 €TTC
- Tarif HT des fluides liés à la location de l'Atelier Sonore – par journée : 45 euros- TVA à 20% soit un montant TTC : 54 €TTC
- Tarif d'édition des billets pour toute location dans la grande salle ou dans les autres espaces de l'Auditorium : 0.5 €HT par billet édité par le service billetterie de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - TVA à 20% soit un montant TTC : 0.6 €TTC

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les tarifs de location de l'Atelier Sonore de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et les tarifs des prestations annexes liés à la location de cet espace concernant les fluides et le nettoyage et les prestations d'édition de billets lors de la location des espaces sont approuvés.
- 2- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 75.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER